

Le paysage télévisuel espagnol actuel : un chaos régénérateur ?

Jean-Stéphane Duran Froix

► **To cite this version:**

Jean-Stéphane Duran Froix. Le paysage télévisuel espagnol actuel : un chaos régénérateur ?. Cahiers de civilisation espagnole contemporaine (de 1808 au temps présent), Histoire politique, économique, sociale et culturelle, Centre de recherches ibériques et ibéro-américaines, 2008, non paginé. halshs-00476578

HAL Id: halshs-00476578

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00476578>

Submitted on 6 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LE PAYSAGE TÉLÉVISUEL ESPAGNOL ACTUEL.
UN CHAOS RÉGÉNÉRATEUR ?**

Jean-Stéphane Duran Froix
Université de Bourgogne

Texte publié in *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, n° 3, automne 2008, <http://ccec.revues.org/index2429.html>, non paginé.

LE PAYSAGE TÉLÉVISUEL ESPAGNOL ACTUEL. UN CHAOS RÉGÉNÉRATEUR ?

Jean-Stéphane Duran Froix
Université de Bourgogne

Après avoir pâti de retard et de ladrerie dans l'accèsion à l'univers médiatique moderne, l'Espagne semble aujourd'hui verser dans l'excès inverse. Avec plus d'un millier de diffuseurs de contenus télévisuels, son paysage audiovisuel est désormais l'un des plus avancés et riches d'Europe, l'un des plus inextricables aussi.

La prolifération des types d'entreprises, de formats et de supports est telle qu'il serait réducteur, voire inexact de continuer à parler de « télévision » au singulier. L'explosion du paysage audiovisuel espagnol a été d'autant plus violente et déstabilisante qu'il ne comprenait jusque-là qu'un seul et unique média. La remise en cause de son monopole au sein même du secteur public avec l'apparition des télévisions des communautés autonomes, au cours de la première moitié des années quatre-vingt, suivie de très près par sa mise en concurrence avec des télévisions privées, constitue une véritable révolution ; d'autant plus que ces profonds bouleversements obéissent avant tout à des considérations politiques et n'expriment que très partiellement les nécessités du secteur télévisuel lui-même.

La disparition de la dictature n'a pas sonné le glas de l'ingérence du politique dans ce domaine. Au contraire, elle s'est même exacerbée sous la démocratie, au gré de l'alternance à la tête du pays des deux puissants partis de la gauche (PSOE) et de la droite (PP). Les opposants d'hier ont cherché, dès leur arrivée au pouvoir, à rattraper le temps et surtout l'espace médiatique perdus, la nouvelle opposition faisant de même, dès son retour aux affaires. « La course aux écrans » ainsi engagée a alimenté et continue d'entretenir un climat d'affairisme autour de ce qui est devenu, au fil des années, l'un des plus « juteux » marchés de l'Espagne contemporaine. C'est sous l'impulsion de cette détonante dynamique que le paysage audiovisuel espagnol s'est élargi et complexifié, au point de devenir unique en Europe ; juste au moment où la Commission européenne s'affairait à harmoniser, à travers les modifications successives de la directive « Télévision sans Frontières » de 1989, les différents systèmes opérant au sein de l'union.

I – La complexité de l’actuel système télévisuel espagnol

Il est possible malgré tout d’opérer différents types de classements dans cet enchevêtrement de télévisions. Tous cependant n’offrent pas un même niveau de clarté ou déforment la réalité. L’ordre chronologique – privilégié pourtant par la plupart des ouvrages consacrés à la question – a, par exemple, tendance à surévaluer l’importance d’un secteur public qui ne représente plus aujourd’hui, en comptant les télévisions publiques régionales, que 35 à 40 % de l’audience et une part encore plus réduite du marché télévisuel actuel. Plus pertinente, la distinction sectorielle rend néanmoins mal compte de l’essor du phénomène des chaînes locales qui peuvent être, selon les cas, publiques ou privées. La meilleure solution pour faire ressortir le plus fidèlement possible la charpente de tout le système semble se trouver dans l’adaptation du classement par secteurs à la spécificité du cas espagnol, c’est-à-dire, en détachant des deux principaux ensembles celui constitué par les télévisions locales.

En raison de son ancienneté, l’importance et l’originalité des transformations qu’il a subi, le secteur public demeure le référent et l’élément moteur de cette structure. Il se confondit avec la télévision nationale, jusqu’en février 1983, date à partir de laquelle l’apparition de la première télévision autonome au Pays Basque mit fin au monopole public de TVE. Créée par le parlement régional presque un an auparavant, Euskal Telebista (ETB), fit rapidement des émules. En mai de la même année, la Catalogne se dota d’une corporation de radio et de télévision (Corporation Catalane de Radio et de Télévision, CCRT) qui commença à émettre sur les petits écrans au printemps 1984, à travers les ondes de TV3. Moins d’un an plus tard, la télévision galicienne (TVG) voyait le jour à son tour.

Entre temps, le gouvernement central pris de court par ces initiatives et craignant de perdre toute autorité en la matière, légiféra à la hâte, rappelant dès le premier article d’une nouvelle loi sur l’audiovisuel que la primauté dans l’attribution des faisceaux hertziens revenait à l’Etat qui, en l’occurrence, décidait de « mettre à la disposition des gouvernements autonomes qui en feraient la demande une troisième chaîne nationale, en régime de concession ». Ce texte définissait également les conditions d’utilisation de ce nouveau canal par les régions : il ne pouvait être en aucun cas aliéné au secteur privé, ni émettre en dehors du territoire régional, ni donner lieu à des associations régionales. Il était également interdit aux médias autonomes de se réserver l’exclusivité de quelques événements sportifs que ce fût. Si ces exigences n’affectèrent en rien la volonté du reste

des communautés autonomes de se doter de leur propre télévision publique, tel ne fut pas le cas de l'attitude des majorités socialistes aux parlements régionaux. Les principales régions sous leur responsabilité, l'Andalousie, Madrid et le Pays Valencien, n'accédèrent à l'univers télévisuel qu'à l'extrême fin des années quatre-vingt, après une alternance politique ou un changement de priorités de leur gouvernement. Une troisième et – jusqu'à présent – dernière vague de régions (comprenant à l'heure qu'il est, un total de sept communautés) vint s'ajouter à ces dernières à partir du nouveau millénaire.

Devant l'engouement suscité par cette possibilité d'accroître la visibilité régionale, les six corporations à l'avoir expérimentée en premier créèrent, en 1989, une Fédération des Organisations de Radio et de Télévision des Autonomies (FORTA) pour venir en aide et soutenir les nouvelles initiatives qui ne manqueraient pas – comme cela fut le cas – de surgir dans ce domaine. Elle accueille aujourd'hui douze des treize télévisions autonomes publiques que compte le pays (la toute dernière, le Canal Extremadura, n'a pas à l'heure qu'il est, déposé sa demande d'intégration). Les plus riches d'entre elles et les plus culturellement actives, ont même sous ses auspices et au gré du développement technique, multiplié leur offre télévisuel. La Corporation Catalane de Radio et de Télévision et Euskal Telebisa peuvent ainsi proposer respectivement à leurs téléspectateurs, cinq et quatre chaînes chacune. Ce dynamisme fait actuellement de ces secteurs publics émergents de redoutables concurrents pour TVE, alors qu'ils furent au départ tellement à sa merci qu'ils ne purent, devant son refus, siéger au sein de l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER), ni accéder librement au réseau international. Désormais, l'ensemble de ces télévisions devance régulièrement la télévision d'Etat d'un ou deux points à l'audimat et la surclasse même sur le plan technologique. La plupart d'entre elles avait déjà basculé dans le numérique alors que la télévision nationale poursuit encore sa propre conversion dans ce domaine. Mais cette rivalité a également permis d'accélérer la modernisation de la télévision nationale et d'étoffer son offre. La désormais corporation TVE (depuis 2007) met à la disposition de ses usagers douze chaînes dont deux, par exemple, spécifiquement destinées à la Catalogne (TVE 1 Catalunya et TVE 2 Catalunya) qui représentent la nouvelle stratégie de la télévision nationale pour reconquérir le marché régional, après avoir essayé sans succès de contrecarrer l'influence grandissante des nouvelles télévisions publiques en multipliant les déconnexions territoriales. Au total, le secteur public espagnol compte aujourd'hui quatorze télévisions et trente et une chaînes différentes. Après avoir pâti pendant longtemps de monopolisation, il souffre à présent

de l'excès inverse. Ce fractionnement le distingue également d'un secteur privé tout aussi bouillonnant mais nettement moins pléthorique.

Actuellement, cinq entreprises se partagent ce marché, au niveau national. Trois d'entre elles, Antena 3 TV, Tele 5 et La Sexta, proposent une offre généraliste de type classique, tandis que les deux autres ont investi les niches ouvertes par l'évolution technologique et la création de nouveaux réseaux. ONO est ainsi venu concurrencer la plate-forme télévisuelle Sogecable, sur ses terres d'origine en lançant, à son tour, un bouquet numérique câblé et payant. Cette configuration multiforme contraste avec l'uniformité structurelle du secteur public et révèle surtout la nature des forces et les tendances qui soutiennent ce secteur.

Les chaînes généralistes majoritaires dans ce système peuvent être considérées comme les héritières des trois concessions initialement prévues par la loi du 14 avril 1988, instaurant la télévision privée, même si seules deux d'entre elles figuraient dans le trio de candidatures retenu par le gouvernement. En dehors de toute autre considération, Antena 3 TV et Tele 5 avaient alors réussi à s'imposer grâce à leur appartenance à deux des plus influents conglomérats médiatiques espagnols. Le groupe de presse Godó, propriétaire du principal quotidien de Barcelone, *La Vanguardia*, associait à une myriade de titres régionaux, du très populaire *¡Hola!* et d'une poignée de banques étrangères – dont la banque Rothschild – soutenait le projet originellement conçu par la radio privée, Antena 3. Bien que plus ramassé, l'actionnariat de Tele 5 ne semblait pas moins solide. La puissante maison d'édition ANAYA (premier éditeur scolaire du monde hispanique) a attiré dans son sillage la riche et dynamique ONCE (Organisation Nationale des Aveugles Espagnols) et, de façon plus contestable, le sulfureux fond d'investissements berlusconien, Fininvest. Lancée dix sept ans plus tard, La Sexta n'obéissait déjà plus au même modèle financier.

Contrairement à ses aînées, aucun groupe de presse ne figure, même aujourd'hui, parmi les principaux détenteurs de son capital, dont 51 % est entre les mains du Grupo Audiovisual de Medios de Producción (GAMP), 40 % est contrôlé par la télévision mexicaine, Televisa et le 9 % restant a été apporté par l'entreprise Gala Capital. En réalité, ce montage financier ne déroge à l'emprise des grands groupes de communication de la péninsule qu'en apparence. Si cette sixième chaîne a finalement vu le jour, c'est bien grâce ou à cause (tout dépend du point de vue) des exigences et de l'intransigeante domination médiatique du premier des groupes de presse espagnol, PRISA-Sogetel. Mécontente des restrictions imposées à la détention du capital de

chaque société concessionnaire par la loi (pas plus de 25 % par actionnaire majoritaire), la maison-mère d'*El País* finit par retirer la candidature qu'elle avait présentée pour obtenir l'une des trois concessions proposées, après avoir été officieusement retenue. Ce mouvement d'humeur réussit à ce point à bouleverser les plans du gouvernement socialiste que ce dernier accepta, après un entretien personnel entre Felipe González et François Mitterrand, d'autoriser la nouvelle association, formée par PRISA et Canal Plus France, à émettre sous une forme non prévue par la loi de 1988 et qui, en outre, requerrait l'éviction sans indemnité ni réparation aucunes, de l'un des deux autres candidats initialement pressentis, des engagements ayant été pris entre temps, auprès du remplaçant du projet défaillant. Si ces avatars n'empêchèrent nullement Canal Plus España de devenir la première chaîne payante du paysage audiovisuel ibérique, ils finirent par peser sur son avenir au point de contribuer à sa disparition.

Celle-ci prit une forme, jusque-là, inédite dans ce secteur : la reconversion d'activité. En juillet 2005, la société propriétaire de la filiale espagnole de Canal Plus, Sogecable, obtint du gouvernement l'autorisation d'émettre en clair sur la fréquence de l'ancienne chaîne cryptée, donnant ainsi naissance à une nouvelle télévision privée généraliste, La Cuatro, qui devint de fait le nouveau vaisseau amiral de la plate-forme télévisuelle Sogecable. Après avoir avantaagé une nouvelle fois le groupe PRISA, le gouvernement se devait d'accepter, au nom du pluralisme garanti par la toute récente loi du 14 juin 2005, la création d'une sixième chaîne par des investisseurs le plus indépendants possibles du magnat, Jesús Polanco. Du coup, tout en échappant au contrôle financier des grands groupes de presse espagnols, La Sexta leur devait cependant son existence.

On retrouve une dynamique similaire sur le marché de la télévision par câble où l'entreprise Sogecable fait, cette fois-ci et depuis sa création en 1989, office de pionnière. Elle détient notamment les chaînes Digital + et Canal + HD, vestiges de l'ex-Canal Plus Espagne. ONO est devenu son plus acerbe concurrent depuis que cette société, détenue à 75 % par des investisseurs américains, a acquis AUNA, ancienne filiale de la société publique, Retevisión. Hormis ce cas et celui de Tele 5 où le fond italien, Mediaset Investimenti, détient désormais 50,13 % du capital, le secteur de la télévision privée reste encore largement entre les mains d'intérêts nationaux. Tendance qui s'accroît au niveau de la télévision locale.

Apparues de façon spontanée, au cours des années quatre-vingt, les télévisions locales concurrent avec le progrès du réseau câblé, un développement anarchique,

jusqu'au milieu de la décennie suivante. Dans la plupart des cas, il s'agissait de diffuseurs privés, parfois soutenus par les communes qui, dans le cadre d'associations de commerçants, de quartiers ou sportives et culturelles, proposaient moyennant un abonnement et en toute illégalité, des films, précédés et suivis d'encarts publicitaires vantant la qualité et le service offerts par des boutiques, des restaurants ou tout autre établissement implanté dans l'aire de diffusion ou à proximité. Cette pratique dite de la « vidéo communautaire » plongeait en réalité ses racines dans les débuts de la télévision franquiste quand, faute de moyens, le raccordement de certains villages isolés au réseau hertzien national passait par le financement privé de l'installation répétitrice nécessaire contre la possibilité de glisser ça et là quelques « réclames » en faveur des entreprises bienfaitrices. Malgré la loi du 22 décembre 1995 qui limite désormais leur temps d'émission à quatre heures par jour et les oblige, sous peine de fermeture, au strict respect de la législation sur les droits d'auteurs, cet autre type de télévision payante n'a cessé de proliférer. On en compte actuellement plus d'un millier (1 115, plus exactement, en 2006). La majorité d'entre elles font partie de l'un des deux grands réseaux câblés nationaux, Cablevisión, propriété du consortium formé par le groupe PRISA et par Telefónica, et Cable Europa, récemment tombé dans l'escarcelle de ONO. Le Pays Basque et la Catalogne sont, jusqu'à présent, les seules parties du territoire national à disposer de leur propre réseau, géré par les entreprises régionales, Cable TV et Euskatel.

Ainsi, sans faire appel aux diffuseurs étrangers, les Espagnols ont déjà accès en moyenne à plus d'une douzaine de chaînes différentes. La profusion de cette offre et la complexité d'un tel système télévisuel ont été atteints en à peine un peu plus de vingt ans et à partir d'un paysage audiovisuel réduit à sa plus simple expression.

II – Comment en est-on arrivé là ?

L'expansion de l'espace télévisuel en Espagne est inséparable de l'évolution de la démocratie dans ce pays. Ses contours et sa dynamique répondent à la fois à la politique constitutionnelle de décentralisation et à l'alternance gauche-droite qui s'est instaurée au sommet de l'Etat, au lendemain de la Transition. La concomitance de ces phénomènes explique que l'élargissement régional du secteur public soit intervenu alors même que se mettait en place un secteur privé inexistant auparavant. Or, ces deux processus parallèles n'ont fait l'objet d'aucune coordination, ni donné lieu à la moindre

gestion concertée, bien que tous deux s'influencent mutuellement et présentent de nombreux points communs, à commencer par la simultanéité de leur apparition.

La télévision basque venait à peine de débiter ses émissions qu'une première opération de lancement de chaîne privée était tentée par l'avocat d'affaires et président du parti démocrate libéral, Antonio Garrigues Walker. Conçue avant tout comme un argument et un instrument de propagande en pleine campagne électorale municipale, Antena Libertad n'avait en réalité d'autre finalité que de relancer un débat fort éloigné des préoccupations des électeurs, en cette année 1983, mais du plus vif intérêt pour certains acteurs économiques qui, comme le groupe Godó, cherchaient, dès avant la fin du franquisme, à investir un marché aussi prometteur. Leur insistance commençait même à porter ses fruits ; le Tribunal Constitutionnel, ayant reconnu en décembre 1982, le bien fondé de leur revendication. Cette sentence allait cependant à l'encontre de la politique menée jusque-là et reconduite – dans un premier temps, en tout cas – par le tout récent gouvernement socialiste. Le nouveau directeur de RTVE, José María Calviño, s'était même engagé publiquement à faire l'impossible pour éviter que « la télévision privée soit érigée sur les cendres de la télévision publique ». Ce qui ne l'empêcha pas de participer, quatre ans plus tard, aux côtés du magnat de la presse, Robert Maxwell et de l'homme d'affaires Jacques Hachuel Moreno, au projet de création de Canal 10. Entre temps, les déclarations faites par Felipe González au parterre de professionnels qui assistait à la session inaugurale du XXVème Congrès de la Fédération de la Presse Quotidienne, constituaient un clair revirement de la position officielle, même si le Chef du Gouvernement s'était bien gardé, alors, de préciser quand interviendrait la légalisation tant attendue. Il aurait été malvenu et politiquement suicidaire d'affaiblir encore un peu plus le seul grand média susceptible d'offrir une nouvelle victoire au parti au pouvoir, quelques mois après l'apparition des télévisions des deux régions autonomes les plus centrifuges et à un an des élections législatives de 1986.

La remise en cause du monopole étatique sur la télévision avait des incidences qui dépassaient largement le cadre audiovisuel. La fin de cet état entraînait une réduction des capacités d'influence du gouvernement sur l'opinion publique qui l'incitait paradoxalement à s'impliquer de façon accrue dans le processus de libéralisation dans du paysage audiovisuel, afin de mieux le contrôler. Dans un tel contexte, l'impatience manifestée par les grands groupes de presse et d'autres importants établissements financiers pour disposer de leur propre chaîne s'avérait être

providentielle. Le PSOE, qui pouvait déjà compter sur la proximité idéologique du groupe éditeur du journal *El País*, s'employa à cultiver aussi ses relations avec l'un des principaux concurrents de la holding de Jesús Polanco, le groupe ZETA qui s'était montré encore plus virulent dans sa quête du précieux graal télévisuel. Face à la détermination et à l'orientation politique des responsables du projet, Antena 3 TV, deux appuis valaient mieux qu'un ; surtout si en privilégiant l'un au détriment de l'autre, les socialistes auraient offert un puissant allié à un adversaire qui n'en demandait pas tant. Par ailleurs, Univisión Canal présentait également l'avantage de concurrencer également la future chaîne du groupe Godó, tout en permettant au PSOE de ne pas dépendre que d'un seul et unique soutien, dans un secteur aussi prometteur que risqué. Cette collusion d'intérêts politico-médiatiques rendait l'ouverture du marché télévisuel au capitalisme privé, d'autant plus souhaitable pour les socialistes que leur plus grand fief électoral, l'Andalousie, se trouvait, de son côté, sur le point de lancer sa propre télévision autonome, en dépit de leur désaccord.

L'adoption, en 1987, de la loi sur l'Organisation des Télécommunications constitua un premier pas vers cette extension mercantile du paysage audiovisuel espagnol. En réaffirmant la propriété de l'Etat sur les services de télécommunications et sur les fréquences d'émissions, ce texte limitait l'étendue du domaine audiovisuel qui pouvait être livré à la concurrence, tout en préservant une certaine primauté au secteur public. Le 14 avril 1988, l'espace ainsi défini recevait enfin une existence légale avec l'approbation par le Congrès des Députés du texte législatif instaurant la télévision privée. En dépit de cette onction démocratique, conférée – qui plus est –, par une majorité d'anciens opposants au franquisme, la télévision ainsi créée naissait empreinte des mêmes maux que son aînée. Les concessions proposées correspondaient, par exemple, en nombre et en type d'exigences aux candidatures déjà pressenties par le gouvernement ou carrément façonnées par lui.

Tout semblait « ficelé et bien ficelé » sur ce plan – selon l'heureuse maxime franquiste –, jusqu'à ce que Jesús Polanco, jugeant trop contraignante la limitation à 25% du capital de chaque nouvelle télévision, la part maximale pouvant être détenue par un seul et même actionnaire, décide de retirer l'offre présentée par son groupe. Ultime bravade dans le bras de fer qui opposait, en coulisses, le patron d'*El País* aux socialistes, cet imprévu ébranlait du coup le système si patiemment élaboré par le Vice-Président, Alfonso Guerra. Pour conserver un minimum de cohérence et d'efficacité au dispositif gouvernemental, il fallait trouver, dans les plus brefs délais, un remplaçant qui

fût en mesure, cette fois-ci, de tenir ses engagements. L'expérience acquise et les contacts noués par José María Calviño dans le milieu de l'audiovisuel privé, le désignaient comme le candidat idéal pour mener à bien cette mission.

Il réussit en effet, en peu de temps à décider le groupe éditorial ANAYA (principal concurrent des éditions SANTILLANA, propriétés de Jesús Polanco) de s'allier à la fidèle ONCE de Miguel Durán pour présenter un projet de rechange. Sur les conseils éclairés de Bettino Craxi, cette équipe fut financièrement renforcée avec l'apport de la Fininvest de Berlusconi (ami personnel du Secrétaire Général du PSI) qui réussit d'emblée à imposer, en échange de sa participation, le nom de Tele 5 à cette chaîne de remplacement. Entre temps et ayant su que son adversaire le plus important sur le marché éditorial s'apprêtait, grâce à sa défection, à posséder sa propre télévision, le groupe PRISA reconsidéra sa position initiale et décida de renouveler sa candidature. Pour éviter d'être cette fois-ci écarté sans autre forme de ménagement, Jesús Polanco avait pris la précaution de s'adjoindre lui aussi le partenariat d'une entreprise très proche de socialistes auxquels Felipe González ne pouvaient rien refuser : Canal Plus France. Après un entretien privé entre le Chef du Gouvernement espagnol et François Mitterrand, le 20 août 1989, le projet Univisión Canal du groupe ZETA fut évincé au profit de celui présentée par le tout récent, Canal Plus España. Cinq jours plus tard, le conseil des ministres entérinait ce changement de dernière minute, sans autre forme de procès. Or, non seulement ce revirement intempestif mettait à mal la crédibilité du gouvernement, mais il le contraignait de surcroît à avaliser un choix juridiquement contestable, dans la mesure où la télévision par abonnement, proposée par le nouvel associé de PRISA, ne figurait pas parmi les possibilités offertes par la loi de 1988. Le même mal qui avait gangrené TVE, pendant tant d'années – et continuait encore de l'handicaper –, venait d'être inoculé au secteur privé naissant.

L'éventualité du recours à l'arbitraire dans le domaine télévisuel s'était déjà manifesté, au tout début de l'ère socialiste, lorsque José María Calviño, alors directeur général de RTVE, s'était opposé à l'entrée des toutes jeunes télévisions autonomes à l'UER et leur avait même dénié la possibilité d'accéder à certaines connexions internationales. Ce qui avait déclenché un premier réflexe de solidarité entre les pionnières qui, face à l'arrivée de nouveaux concurrents, se renforçait, se pérennisait et s'étendait même dorénavant, à toutes les nouvelles venues, au sein de la Fédération des Organisations de Radio et de Télévision des Autonomies (FORTA), également créée en

1989. Une telle possibilité étant exclue dans le secteur concurrentiel, le despotisme politique en la matière ne pouvait conduire qu'à l'affrontement.

La « guerre des télévisions » privées a bien eu lieu et provoque même encore quelques escarmouches, notamment à propos de la distribution des droits de retransmission des matchs de football, même si les socialistes tentèrent, au début, de l'éviter, conscients des effets dévastateurs qu'elle pouvait provoquer, en termes d'influence sur l'opinion publique. Ils se gardèrent bien, par exemple, de déposséder le très conservateur groupe Godó de la concession à laquelle il prétendait. Et la ministre Porte-Parole du Gouvernement reçut même la mission de tenter d'insérer le groupe ZETA dans le tour de table de Tele 5. Mais les démarches de Rosa Conde se heurtèrent, d'une part, aux prétentions de son PDG qui exigeait de détenir au moins 10 % du capital de la chaîne (au lieu des 5 % proposés) et, d'autre part, aux liens financiers étroits qu'Antonio Asensio maintenait avec Rupert Murdoch, farouche concurrent du reste des actionnaires.

Presque au même moment, le dispositif mis en place pour accompagner le développement des télévisions publiques régionales rencontrait ses premières difficultés. Mal préparée, la loi sur la troisième chaîne, censée servir de cadre légal aux nouvelles créations, s'avérait être en réalité en contradiction avec les prérogatives concédées en la matière à certaines régions. Le troisième alinéa de l'article 19 du statut d'autonomie du Pays Basque permettait ainsi à ses institutions décisionnelles de : « réglementer, de créer et d'entretenir ses propres télévision, radio et presse et, d'une façon générale, l'ensemble des moyens de communication sociale, nécessaire à la consécution de ses objectifs ». Fort de cette compétence, le gouvernement basque lança, dès 1986, une deuxième chaîne autonome (ETB-2), sans en référer préalablement à Madrid, ni encore moins, attendre le feu vert de l'exécutif central, comme le stipulait la loi de 1984, mais sans être pour autant dans l'illégalité, les statuts d'autonomie bénéficiant, par leur nature organique, d'un rang juridique supérieur à celui des simples lois. Deux ans après les Basques et, même si, son statut d'autonomie ne lui octroyait pas des compétences aussi étendues pas dans ce domaine, la « Generalitat » de Catalogne fit valoir ce précédent pour se doter, à son tour et dans les mêmes conditions, d'une nouvelle chaîne, le Canal 33.

Dès lors, l'accession des autres régions à l'outil télévisuel autonome ne dépendait plus surtout que de leur volonté et / ou de la viabilité de leur projet. Celles qui étaient gouvernées par les socialistes mirent plus de temps pour y parvenir. Leurs

dirigeants estimaient généralement qu'ils avaient d'autres problèmes plus urgents à régler d'abord ou d'autres projets à financer en priorité. Mais une fois le Pays Basque et la Catalogne en possession de leur propre média audiovisuel, il s'avéra très vite évident que la plupart des autres Communautés Autonomes ne tarderait pas longtemps à les imiter et cela, en dépit de la politique de décentralisation entreprise par TVE qui l'amena à multiplier les centres territoriaux aux Baléares, en Cantabrie, à La Rioja, c'est-à-dire dans les régions limitrophes de la Catalogne et du Pays Basque. La détention d'une télévision n'était pas pour une Communauté Autonome qu'une simple façon d'affirmer sa différence et sa puissance face au pouvoir central, mais également un moyen pour l'opposition de disposer à sa guise d'un accès au plus influent des diffuseurs de masse. Raison qui ne fut certainement pas étrangère à l'empressement manifesté par la majorité conservatrice de la région de Madrid à acquérir et à développer sa propre chaîne. Une telle ardeur laissait entrevoir l'esprit de revanche qui animerait le Parti Populaire dans ce domaine, dès qu'il serait aux affaires.

Cela ne surprit donc personne quand, à peine installé, le gouvernement de José María Aznar s'en prit au système télévisuel mis en place par ses prédécesseurs. La cible principale de ses attaques fut les groupes concessionnaires des premières chaînes privées. Ils étaient, à ses yeux, directement responsables de l'échec subi par son parti, aux élections législatives de 1992 (quatre ans auparavant) et, en particulier, celui dirigé par Jesús Polanco, à qui l'ancienne opposition reprochait d'être inféodé aux socialistes. Pour assouvir sa vengeance, le nouveau pouvoir comptait sur une arme redoutable : la très fleurissante entreprise publique, Telefónica qui, depuis quelques temps, affichait elle aussi ses ambitions dans le domaine audiovisuel. Elle s'était dotée à cet effet, d'une filiale multimédia, Admira, appelée à devenir sous la direction du futur Secrétaire d'État à la Communication, Pedro Antonio Martín Marín, la cheville ouvrière de la nouvelle stratégie médiatique gouvernementale.

Une de ses premières actions consista à mettre la main sur Antena 3 TV en évinçant l'actionnaire de référence, la famille Godó qui avait eu la faiblesse de vendre la branche radiophonique de sa holding au groupe PRISA. Quelque temps auparavant, le PDG du groupe ZETA, Antonio Asensio avait déjà été menacé de poursuites judiciaires s'il s'entêtait à poursuivre des négociations commerciales avec le patron du journal *El País*. Parallèlement à ces politiques d'intimidation et de coercition envers les partenaires possibles de Jesús Polanco, le gouvernement du Parti Populaire favorisa l'émergence de concurrents de Canal Plus España, quand il n'en fut pas lui-même l'instigateur. En

1997, Telefónica crée ainsi la société Distribuidora de Televisión Digital qui, sous l'appellation de Vía Digital, deviendra, quelques années plus tard, la principale alternative à la filiale espagnole d'André Rousselet sur le câble. Ce dispositif d'encerclement et de harcèlement est complété par le lancement, à l'orée du nouveau millénaire, de trois autres chaînes destinées à entraver le développement de Canal. Quiero TV mit fin à son monopole sur le marché de la télévision par abonnement, tandis que Net TV et Veo TV se positionnaient dans deux niches lognées par le fleuron de PRISA-Sogecable, la télévision par internet et la télévision personnalisée par câble.

Cependant, aucun de ces trois diffuseurs n'étaient en mesure d'inquiéter sérieusement Canal sur les segments incriminés. Ils disparurent bien avant que la maison mère de la télévision espagnole d'origine française ne dût se résigner à demander au gouvernement l'autorisation d'émettre en clair sur la fréquence qui lui avait été initialement attribuée, mettant fin par ce biais à l'aventure de Canal Plus en Espagne. En dépit de tous les investissements concurrentiels consentis par Telefónica, ce dénouement ne fut obtenu que grâce à l'adoption, en juillet 1997, de la loi sur la retransmission des matchs de football qui fit voler en éclats le monopole que Canal exerçait sur cette activité, depuis le début des années quatre-vingt-dix, et qui lui assurait une clientèle captive à des coûts tout à fait raisonnables (2 milliards de pèsètes par match, contre 12 après l'entrée en application de la loi). La mort de la première télévision payante du pays et les bénéfices escomptés échappèrent tout de même à son « bourreau », puisque l'issue tant espérée par José María Aznar intervint finalement sous le gouvernement de son successeur, José Luis Rodríguez Zapatero qui, en accédant à la requête de Sogecable, permettait au groupe PRISA de conserver sa concession et son influence médiatique. De ce point de vue, la « guerre des télévisions » se révéla être parfaitement inutile. Ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des effets néfastes sur l'ensemble du paysage télévisuel.

III – Un paysage audiovisuel déliquescant

Les tensions et les remises en cause qui ont présidé à la transformation du système télévisuel espagnol ont également accentué les faiblesses de sa conception et les incohérences de son développement, au point d'empêcher le secteur public d'État, de profiter des déboires de son plus sérieux concurrent et d'affecter l'essor des télévisions périphériques .

Si le statut de janvier 1980 et le consensus politique dont il émanait, réhabilitait et refondait même l'ancienne télévision publique franquiste, TVE continuait encore et malgré tout, à pâtir des maux que lui avait inoculés la dictature. La multiplication de ses organes démocratiques n'y changeait rien. Désormais, elle disposait d'un Conseil d'Administration composé de douze membres élus par le Parlement, parmi les représentants des différents partis politiques, mais ses compétences se limitaient à émettre des avis sur les questions importantes, notamment sur la désignation du candidat au poste de Directeur Général. Prérogative toujours dévolue au gouvernement qui gardait ainsi la haute main sur l'ensemble de l'organigramme, étant donné le pouvoir quasi discrétionnaire – en terme de nominations, en particulier –, attachée à cette fonction dont l'exercice fut tout de même limité à quatre ans renouvelables une fois.

Le reste des organes conciliaires de la nouvelle TVE, le Groupe des Conseillers et le Conseil Territorial (présent dans chaque communauté autonome), était cantonné aux rôles strictement représentatif et consultatif. Dans les faits, ce statut garantissait aussi peu d'autonomie à la télévision publique nationale que, sur les treize directeurs généraux qui se sont succédés depuis à sa tête, un seul a obtenu l'agrément de son Conseil d'Administration. Ses collègues, de gauche comme de droite et du centre, ont tous été imposés par l'exécutif, sans tenir compte de l'avis de cette assemblée. Dix mois à peine après son investiture, Fernando Castedo Álvarez paya d'ailleurs son indépendance d'esprit d'un limogeage fulgurant. Son ministre de tutelle n'ayant guère apprécié : « le favoritisme accordé [sous son mandat] à l'opposition » (alors socialiste) et le fait d'avoir « sciemment porter atteinte aux bonnes mœurs »¹ (Bustamante, 2006), en autorisant la diffusion du film *Padre Padrone* des frères Taviani, en deuxième partie de soirée. Il ne fut pas le seul à subir un tel sort, les socialistes ne montrant guère plus de scrupules au moment de remercier leur collaborateur. Même si toutefois, sous leurs gouvernements, cette direction générale usa moins de personnalités : quatre en quatorze ans de pouvoir, contre cinq en six années, sous la droite.

Les motifs de renvoi des responsables de TVE évoluèrent aussi au cours de cette période. Bien qu'évoqués souvent et à grands renforts de déclarations médiatiques, les reproches de nature politique, les fameux « scandales » dans le jargon de l'opposition –

¹ Bustamante, Enrique, *Radio y televisión en España : historia de una asignatura pendiente de la democracia*, Barcelona, Gedisa, 2006, p. 80-81.

quelle qu'elle fût –, ne constituent plus une raison suffisante de licenciement à partir de 1982. L'invitation d'un dissident socialiste sur le plateau du programme de débat en direct, *La Clave*, contre l'avis exprès du Vice-Président du gouvernement, Alfonso Guerra, coûta son poste au directeur du programme en question, José Luis Balbín, mais pas à son chef hiérarchique (ami personnel et protégé – il est vrai – du numéro 2 de l'exécutif). Malgré, les dénonciations, les plaintes en justice et les gesticulations en tous genres des communistes contre le parti pris de TVE pour le « oui » dans la campagne référendaire sur l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN, José María Calviño ne fut guère plus inquiété. D'ailleurs, il ne quitta ses fonctions qu'au terme légal de son mandat en 1986, deux ans plus tard. Avec son successeur, Pilar Miró, les récriminations de type politique cèdent le pas aux remises en cause de la gestion économique et de l'emploi des budgets. Cependant malgré la virulence et l'acharnement des critiques, cette proche de Felipe González ne se décidera à démissionner que quelques mois à peine avant la fin de son mandat légal. Il convient néanmoins de souligner qu'elle a été, jusqu'à présent, la seule responsable de TVE à reverser aux caisses de la télévision publique, les sommes indûment perçues.

Rien de tel sous la gouvernance de José María Aznar, même si ce fut alors que les malversations et la prévarication furent érigées en norme de conduite. D'ailleurs, aucun des cinq directeurs qui se succédèrent, au cours de ses mandats législatifs ne fut relevé de ses fonctions pour de tels motifs. Certains même accédèrent à cette fonction précédés d'une réputation assez sulfureuse, à cet égard. Fernando López-Amor García arriva à la Direction Générale de TVE, auréolé de ses déboires avec la justice, un peu plus d'un an après qu'une juge du Tribunal de Grande Instance de Madrid ait requis contre lui une peine de douze ans d'interdiction d'exercice de toute fonction publique. Le gouvernement ne prit même pas la peine de respecter, à cette occasion, la procédure en vigueur pour rendre effective sa nomination. Le Conseil d'Administration apprenait pratiquement en même temps que la presse le nom du candidat désigné, alors qu'il était censé l'avaliser.

Dans l'esprit des responsables gouvernementaux et d'Aznar en particulier, la télévision publique demeurerait un simple instrument du pouvoir, destiné à servir au mieux les intérêts de l'exécutif, du parti qui le formait et des milieux qui le soutenaient. Cette conception despotique du rôle de TVE réduisait à néant la spécificité et les maigres possibilités d'autonomie que lui reconnaissait le statut de 1980. Anodin en apparence, ce retour en arrière fragilisait en réalité un média qui ne détenait, non

seulement plus une situation monopolistique, mais qui devait de surcroît, affronter la concurrence de groupes pourvus d'importants moyens financiers et, surtout de féroces appétits commerciaux. Le pillage des ressources du service public atteint alors de telles proportions qu'il devint le principal fournisseur de cadres et de main d'œuvre qualifiée des chaînes privées. Un grand nombre de leurs techniciens provenaient du centre de formation de TVE et avaient acquis leur première expérience dans ses studios avant d'être débauchés ou « prêtés » et employés en sous-traitance par Antena 3 TV, Telecinco ou même Canal Plus. En sens inverse, TVE fut priée d'embaucher les cadres proche du PP, victimes de licenciement ou tout simplement mécontents de leur sort dans des entreprises qui les avaient souvent engagés par complaisance. Quand elle ne fut pas obligée de débaucher à prix d'or d'anciens dirigeants qui avaient pourtant quitté ses rangs, pour aller faire fortune chez la concurrence. Álvaro de la Riva réussit ainsi à faire doubler ses émoluments en faisant la navette entre les postes de direction qu'il occupa chez Vía Digital et ceux que la télévision d'État lui offrit.

Le service public devait faire face à ces nouvelles contraintes, amputé de certains de ses moyens de base transformés par le gouvernement en coûts supplémentaires d'activité, depuis qu'en 1997, Retevisión, la filiale créée en 1989 pour gérer le réseau technique de diffusion, fut vendue à l'un de ses concurrents, le groupe de téléphonie AUNA. En dépit de cette augmentation des charges d'exploitation, TVE amplifia la politique initiée sous le socialiste Joaquín García Candau (seul Directeur Général à avoir été reconduit dans ses fonctions), de faire produire les programmes des chaînes d'Etat par des producteurs privés, y compris quand cela n'était nullement justifié et en utilisant fréquemment le matériel et les studios du commanditaire. L'affairisme dans lequel plongea alors la télévision nationale fit exploser sa dette. À l'issue du second mandat de José María Aznar, en 2004, elle atteignait presque 7 milliards d'euros, alors qu'elle dépassait à peine les 1,5 milliards, huit ans auparavant. Le désastre budgétaire était tel que beaucoup de députés socialistes et communistes étaient persuadés d'être en train d'assister à la « liquidation » pure et simple de la télévision publique d'Etat.

D'autant plus que, depuis l'arrivée sur le marché audiovisuel des télévisions privées, elle avait perdu sa principale source d'audience : les retransmissions hebdomadaires des matchs de la Ligue 1 et celles, plus sporadiques – mais, oh combien plus rémunératrices ! –, des rencontres internationales. Privée de cette manne d'auditeurs réguliers, TVE connut une véritable hémorragie de téléspectateurs que les

libertés prises avec l'information, surtout au cours de la seconde législature du PP, aggravèrent. Entre 1996 et 2004, la télévision nationale abandonna à ses concurrents près de 10 points de parts de marché, mais réussit à devenir, sous la férule du Directeur de l'Information, Alfredo Urdaci : « le média le plus propagandiste d'Europe, après la télévision de Milosevic »². Triste palmarès dressé, certes, par la député socialiste, Rosa Conde, mais que le gouvernement de José María Aznar s'empessa de confirmer, en manipulant de façon éhontée les données concernant les auteurs des attentats du 11 mars 2004. Si le retour au pouvoir du PSOE qui s'en suivit permit de mettre fin à ce type de pratiques, il ne suffit pas à enrayer, à lui tout seul, le déclin de la télévision publique d'État. Sous la direction de Carmen Caffarel, TVE perdit encore 4,4 points d'audience.

Cette tendance affectait également le reste du secteur public. Le taux d'audience des chaînes régionales cessa de croître à partir de 1996, soit treize ans après l'apparition des premières d'entre elles, pour se stabiliser autour de 15 % du *share*, dans le meilleur des cas. Dans d'autres, comme dans celui de TeleMadrid, elles n'atteignent pas encore ce seuil, voire n'arrivent toujours pas à « décoller » auprès de leur public « naturel ». Le Canal Extremadura en est même réduit à retransmettre les programmes les plus suivis de TVE pour grappiller quelques points d'audimat, quitte à passer auprès de ses téléspectateurs pour une simple station décentralisée.

Or, à l'exception notoire des télévisions basque et des Iles Canaries, l'ensemble de ces chaînes – prenant modèle sur TVE – a accordé une part importante de son financement aux revenus publicitaires (58 %, par exemple dans le cas de TV3). Cela les rend concurrentes les unes par rapport aux autres, dans un espace rendu déjà hautement concurrentiel par l'arrivée des chaînes privées et des chaînes locales. La quasi totalité du secteur public audiovisuel se trouve dès lors, soumis au même cycle infernal qui a ébranlé la télévision d'État, depuis que celle-ci a perdu son monopole. Elle dut alors pour rester compétitive, baisser ses tarifs publicitaires de 75 %, sans pour cela échapper – comme ses consœurs régionales – à un endettement croissant. Ce mal endémique du secteur audiovisuel public espagnol est amplement nourri par l'incapacité des autorités tutélaires – qu'elles soient centrales ou régionales – à contenir leur dépense. En 2007, la seule dette cumulée de TVE équivalait au fameux « trou » de la Sécurité Sociale française.

² Propos rapportés par Ramón Tijeras in, Tijeras, Ramón, *Las guerras del Pirulí, El negocio de la televisión pública en la España democrática*, Barcelona, Debate, 2005, p. 239.

Le retour en grâce des télévisions publiques en Espagne passe sans aucun doute par une remise en cause complète de leurs modes de financement et/ou – selon les cas – de gestion.

La promulgation du Statut de la Télévision Espagnole en 1980 avait sorti ce média de l'ombre juridique dans lequel l'avait plongé la dictature, pour le placer au cœur de la plus importante révolution qu'ait jamais connue le monde audiovisuel en Espagne. À peine dotée d'existence identitaire, son rôle et sa place au sein du paysage télévisuel et de la société espagnole tout entière lui étaient contestés par des télévisions de même nature et pour la plupart desquelles elle restait un modèle, voire un recours. L'ouverture quasi simultanée de cet univers au secteur privé le faisait subitement basculer dans une modernité concurrentielle contre laquelle il était mal armé. En dépit de ce désavantage et contre toute logique libérale, la plupart des télévisions publiques – à l'exception notoire d'ETB –, durent et doivent encore, sur injonction du politique, participer au développement de ce marché qui dévore leur ressource autant qu'il décime leur public.

Devenues minoritaires en terme d'audience, TVE et la FORTA montrent que le renversement télévisuel vécu par l'Espagne est, à son tour, en train de toucher à sa fin. Signe indubitable de cet accomplissement révolutionnaire, une nouvelle loi sur la Radio et la Télévision Publiques a été adoptée, en 2006, pour permettre enfin à la télévision nationale (la plus touchée par ces bouleversements), non plus d'exister, mais de subsister. L'État qui l'avait portée sur les fonds baptismaux et soumise, dès lors, à son bon vouloir, semblait, pour la première fois, assumer ses responsabilités à son égard. Le pouvoir politique s'engageait par ce texte à lui apporter un concours financier égal à celui qu'elle devait continuer à puiser de la manne publicitaire. Cette contribution était, pour la première fois, fixée à un niveau conséquent et réellement susceptible de lui permettre de quitter l'état de « banqueroute technique » dans lequel elle se trouvait. Avec 45 % de son budget assurés par son autorité tutélaire, TVE peut redevenir un acteur important sur la scène audiovisuelle ibérique.

La toute récente victoire remportée par la télévision nationale associée aux télévisions régionales et au groupe Mediapro, (actionnaire de La Sexta) dans la surenchère pour acquérir les précieux droits de diffusion de la Ligue des Champions

pour les saisons 2009 à 2012, ne pouvait être, en ce sens, de meilleure augure. Un nouveau paysage télévisuel commence, sans doute, à se dessiner outre Pyrénées.